Trouble délirant persistant IC-65

- Connaître la définition des idées délirantes
- Connaître la définition du trouble délirant persistant
- Connaître les facteurs de risque, le pronostic et l'évolution
- Savoir faire l'analyse sémiologique d'un syndrome délirant
- Connaître les critères diagnostiques DSM-5
- Connaître les formes cliniques
- Connaître les principaux diagnostics différentiels psychiatriques et non psychiatriques
- Connaître les principes généraux de la prise en charge

Connaître la définition des idées délirantes OIC-065-01-A

Une idée délirante correspond à une altération du contenu de la pensée, entraînant une perte du contact avec la réalité. Les idées délirantes font l'objet d'une conviction inébranlable, inaccessible au raisonne- ment ou à la contestation par les faits. Il s'agit d'une « évidence interne » qui, dans les troubles délirants persistants, peut initialement tout à fait paraître plausible, mais qui n'est généralement pas partagée par le groupe socio-culturel du sujet.

Connaître la définition du trouble délirant persistant OIC-065-02-A

Trouble psychotique chronique non schizophrénique avec idées délirantes depuis plus d'un mois. Absence de désorganisation et de syndrome négatif.

Plusieurs sous types en fonction des thèmes des idées délirantes.

Connaître les facteurs de risque, le pronostic et l'évolution OIC-065-03-B

Prévalence vie entière : 0,2 %

Incidence annuelle: 1 à 3 %0

Début entre 40 et 50 ans

Thématique de persécution la plus fréquente.

Facteurs de risque retrouvés : âge avancé, manque de stimulation (isolement, déficits sensoriels), trouble de la personnalité, antécédents familiaux de troubles délirants, sujets issus de l'immigration.

Savoir faire l'analyse sémiologique d'un syndrome délirant OIC-065-04-A

Caractérisation en 5 points :

- Thématique = sujet sur lequel porte l'idée délirante. Plusieurs thématiques peuvent exister.
- Mécanisme = processus sur lequel repose la construction des idées délirantes. 4 mécanismes possibles (interprétatif, hallucinatoire, intuitif et imaginatif).
- Systématisation = Organisation et cohérence des idées délirantes
- Adhésion = degré de conviction délirante.
- L'analyse séméiologique doit aussi évaluer le degré de retentissement comportementale et émotionnel (risque de passage à l'acte auto ou hétéro agressif, humeur, anxiété, idées de suicide...)

Connaître les critères diagnostiques DSM-5 OIC-065-05-B

- A) Présence d'une ou plusieurs idées délirantes ≥ 1 mois
- B) Absence de bizarrerie
- C) le fonctionnement n'est pas altéré
- D) Si on note des symptômes thymiques (maniaque ou dépressifs), ils sont brefs par rapport à la durée du délire
- E) Le délire n'est pas secondaire à une pathologie non psychiatrique ou à une prise de toxiques

Se distingue de la schizophrénie sur les caractéristiques suivantes :

- pas d'hallucinations au premier plan
- pas de syndrome de désorganisation au premier plan
- pas de symptômes négatifs au premier plan
- Les idées délirantes sont "non bizarres" donc plausibles

Connaître les formes cliniques OIC-065-06-A

En fonction des thématiques différentes formes clinique.

- Délire érotomaniaque : conviction délirante d'être aimé par un individu. Plus fréquent chez la femme.
- Délire de jalousie : conviction délirante que son partenaire est infidèle. Plus fréquent chez l'homme.
- Délire mégalomaniaque : Conviction d'être doué d'un talent ou d'un pouvoir méconnu ou d'avoir fait une découverte importante.
- Délire de persécution : conviction d'être victime d'un complot / espionnage / conspiration.
- Délire somatique : idées délirantes portant sur les sensations ou fonctions corporelles.

Formes mixtes ou indifférenciées possibles.

Connaître les principaux diagnostics différentiels psychiatriques et non psychiatriques OIC-065-07-B

Non psychiatrique:

- troubles neurodégénératifs
- intoxication par substance psychoactive: cannabis, L-Dopa, autres agonistes dopaminergiques

Psychiatriques : troubles schizophréniques, schizo-affectifs, troubles de l'humeur avec caractéristiques psychotiques, troubles de la personnalité, TOC.

Connaître les principes généraux de la prise en charge OIC-065-08-B

- Hospitalisation en psychiatrie possiblement en soins sans consentement à la demande du représentant de l'Etat (SDRE) si risque pour la sécurité des personnes.
- Traitement médicamenteux : antipsychotique mais efficacité limitée, antidépresseur si participation affective.
- Psychothérapie de soutien ou TCC systématique.

UNESS.fr / CNCEM - https://livret.uness.fr/lisa - Tous droits réservés.